



MOTION DE SOUTIEN A VINCENT NIORE

Vincent NIORE, avocat au barreau de PARIS et délégué du Bâtonnier de Paris aux perquisitions, agit depuis de nombreuses années pour le respect par les juges des grands principes qui régissent l'organisation des perquisitions dans les cabinets et domiciles des avocats.

Il transmet son expertise par des formations au sein des Conseils de l'Ordre partout en France.

Son efficacité dérange.

Au terme d'un vain chantage auprès du Bâtonnier de Paris exercé par le Procureur de la République et le Président du TGI de Paris, visant à l'évincer de ses fonctions, la Procureure Générale a décidé d'engager une procédure disciplinaire à son encontre.

Le Syndicat des Avocats de France, réuni en Congrès, dénonce cette atteinte caractérisée aux droits de la défense et aux règles régissant notre profession. Il appartient au seul Bâtonnier de désigner son délégué en la matière.

Le SAF apporte son soutien à notre Confrère et lui exprime sa gratitude pour son combat au service des droits de la défense.

Le principe de l'immunité d'audience, garant de l'indépendance de l'avocat est intangible et ne saurait être contourné par l'engagement de poursuites disciplinaires.

Aucun avocat ne doit être entravé dans sa mission de défense par des pressions ou menaces de poursuites alors qu'il agit dans le respect des règles de l'état de droit.